



Lettre d'information

Des emplois-jeunes pour la culture

Explications, témoignages et appels d'offre *p. 3 à 10*

La 1^{ère} biennale de l'image ouvre ses portes le 12 mai

photographie, vidéo, images de synthèse *p. 11 à 14*

...et aussi...

le bilan du salon Musicora (*p. 15 et 16*)... l'inauguration du centre Jean-Marie Tjibaou (*p. 17 et 18*)... le musée d'Histoire de France à Versailles (*p. 19 et 20*)... et l'opération les *Belles étrangères* consacrée à l'Albanie (*p. 24*)

N°28

... écouter, voir... écouter, voir... écouter, voir...

Renaissance du carnaval de Paris

Le phénix va renaître de ses cendres... La reviviscence d'une très ancienne tradition, le carnaval de Paris, doit avoir lieu le 27 septembre prochain (avec sa répétition générale du 7 juin), dans les rues du XX^e arrondissement - quartier populaire et défavorisé. Traditions carnavalesques et farcesques, spectacles de rues et promenades constitueront la pierre angulaire d'un grand défilé.

Un mélange de *tradition* et de spectacles (très) *vivants* et hauts en couleurs - c'est l'originalité du projet organisé par un conseiller de Paris, Alain Riou, président de l'association "Droit à la culture".

Le carnaval de Paris a connu bien des vicissitudes et des transformations depuis sa création... dont on ne connaît pas la date! Elle se perdrait dans les profondeurs de la nuit médiévale. Toute une pléiade d'écrivains, de Pierre de l'Estoile au *Mercure de France*, atteste la vigueur de son existence - jusqu'à ce qu'il meure, en 1936.

"A Paris, note l'échotier du *Mercure* de septembre 1739, et dans la plupart des grandes villes du royaume, les garçons-bouchers de chaque quartier se rassemblent ordinairement tous les ans le jeudi gras, et ils promènent par la ville au son des instruments, un bœuf qu'ils choisissent de belle encolure, qu'ils parent de fleurs et autres ornements : on l'appelle à Paris le bœuf gras."

Le bœuf gras... C'est cette dernière tradition que veut aussi faire revivre le carnaval de Paris : un bœuf est en cours d'acquisition (par souscription) et sera promené tout au long du cortège. Quand la tradition s'écrit au présent...

Pour participer à la souscription ou à l'organisation du carnaval, contacter l'association "Droit à la culture", 40 rue de la Justice, 75020 Paris. Tél. : 01 40 15 33 26 télécopie : 01 40 15 33 22 et mél : a.riou@culture.fr



Photo Albert Giordan, 1995

Saxophone alto en mi bémol. Sax, 1867.

Tous en scène

La Cité de la musique propose aux saxophonistes de tous horizons de se réunir pour des ateliers et un concert, sous la conduite de Claude Delangle.

En moyenne, près de 70 % des musiciens amateurs cessent de pratiquer leur instrument, et la majorité de ceux qui persévèrent le font en solitaire. Pour guérir ce mal français, le centre de ressources de la cité de la musique propose des ateliers- rencontres collectifs. Chaque musicien peut y trouver son compte, quels que soient son niveau et son type de répertoire.

Samedi 16 et dimanche 17 mai.

Rens : Cité de la musique, direction des relations avec le public, 221 avenue Jean Jaurès, 75019 Paris. Tél : 01 44 84 47 01.

Nouveaux services, nouveaux emplois

la culture, une mine d'emplois-jeunes

Nom générique : emplois-jeunes. Cadre juridique : loi Aubry. Le ministère de la culture et de la communication y prend une part active depuis l'été 1997, ce qui l'a conduit à mettre en place un dispositif allant de l'étude des besoins à l'accompagnement des emplois et à l'évaluation, en passant par l'aide au montage de projet. S'il est trop tôt pour faire un bilan, on peut en revanche constater le nombre et la variété de profils de ces emplois dans le domaine de la culture.

Le secteur culturel fait partie, avec le sport, l'éducation, l'environnement et les services de proximité, des domaines retenus par la loi du 16 octobre 1997 relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes et destinée à *"promouvoir le développement d'activités créatrices d'emplois pour les jeunes répondant à des besoins émergents ou non satisfaits et présentant un caractère d'utilité sociale"*.

Dès l'annonce du programme gouvernemental, l'ensemble du ministère s'est mobilisé - la coordination étant assurée par la délégation au développement et aux formations (Ddf) - pour faire un inventaire des nouveaux services et des besoins émergents, et sensibiliser les porteurs potentiels de projets. Il faut rappeler que dans le secteur culturel, à la différence de l'éducation nationale, ces emplois ne sont pas créés par l'Etat mais par les collectivités territoriales, les autres personnes morales de droit public, - établissements publics notamment -, et les organismes de droit privé à but non lucratif : associations, fondations, comités d'entreprise... Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité et Catherine Trautmann ont confié, en juillet 1997, un rapport à Bernard Poignant, maire de Quimper *"sur les conditions de mise en œuvre du projet de loi relatif au développement d'activités pour l'emploi des jeunes dans les domaines de la culture et des nouvelles technologies de la communication"*.

Ce rapport a été remis le 14 octobre 1997. Premier

Sont concernés par ce programme

Employeurs : régions ; départements ; communes et groupements de communes ; autres personnes morales de droit public (établissements publics nationaux et locaux) ; organismes privés à but non lucratif (associations, fondations, comités d'entreprises...) ; personnes morales chargées de la gestion d'un service public (sous certaines conditions).

Les employeurs susceptibles d'entrer dans le dispositif doivent prendre contact avec leur préfecture de département ou la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle afin de constituer le dossier nécessaire. Aides et assistance technique peuvent être accordées pour le montage du projet. La Drac est également à leur disposition pour apporter son concours dans le déroulement de cette démarche (liste des contacts page 8).

Jeunes : de 18 à moins de 26 ans sans emploi, inscrits comme demandeur d'emploi ou non ; de 26 à moins de 30 ans, sans emploi, n'ayant jamais ou peu travaillé depuis la fin de leur scolarité.

Contactez l'Anpe, la permanence d'accueil, d'information et d'orientation (Paio) ou la mission locale la plus proche du domicile.

constat : une demande croissante de services culturels de proximité liée à une évolution des comportements. La culture n'est plus uniquement une activité de consommation mais, de plus en plus, une pratique active et conviviale. En témoignent le succès de l'enseignement scolaire, municipal ou associatif des disciplines artistiques, celui des équipements culturels de proximité, le développement des activités liées à la conservation-diffusion du patrimoine et celui des pratiques artistiques amateurs.

Une demande de services culturels de proximité

Second constat, on observe face à cette demande, une offre en pleine transformation mais insuffisante, surtout dans les endroits isolés ou peu peuplés et aux conditions économiques détériorées. Enfin, le rapport constate le développement de l'offre de service public territoriale, mieux adaptée à l'attente de proximité et une offre associative en pleine expansion mais dont l'équilibre économique reste fragile.

Dans le domaine des nouvelles technologies de la communication, deux demandes correspondent à deux niveaux d'appréhension de cet outil : l'une d'initiation à ces nouveaux moyens de communication ; une autre liée à un besoin professionnel ou ludique. Face à cela, une offre très large du secteur marchand, un secteur public innovant et un secteur associatif à peine émergent mais appelé à un développement rapide.

Pour le secteur culturel, le rapport propose de conjuguer trois objectifs : social, culturel et économique. Soit une priorité aux projets qui vont dans le sens d'une démocratisation de l'accès à la culture et aux pratiques artistiques et culturelles en amateur - et donc du renforcement de la cohésion sociale et des liens de proximité -, d'un soutien à la liberté et à la diversité de la création, et à ceux qui s'inscrivent dans une dynamique de développement local s'appuyant sur l'économie culturelle. Propositions qui rejoignent les priorités présentées par Catherine Trautmann.

Enfin, cinq domaines sont identifiés, pour lesquels le dispositif peut s'appliquer de manière pertinente et prioritaire : médiation, accompagnement des pratiques artistiques et culturelles en amateur, mutualisation des moyens, valorisation du patrimoine, et nouvelles technologies de l'information et de la communication. Pour les nouvelles technologies, la logique préconisée par Bernard Poignant est de favoriser la diffusion de la connaissance et l'appropriation par les publics les moins naturellement touchés.

Quelques exemples d'emploi-jeunes dans le domaine culturel

- Animateur d'atelier d'histoire et d'archéologie à Théroouane, commune de 1000 habitants dans le Pas-de-Calais.
- Animateur pédagogique et développeur de tourisme territorial au Carrefour Anjou Touraine Poitou à Saumur.
- Agent de valorisation du patrimoine à l'association *French Lines* (préservation du patrimoine des compagnies maritimes françaises) au Havre.
- Médiateur scientifique-nouvelles technologies de l'information et de la communication à l'Espace des sciences-Centre de culture scientifique, technique et industrielle de Rennes.
- Médiateur du livre à Auray (Morbihan).
- Gardien de la mémoire patrimoniale à Bar-sur-Seine (Aube).
- Coordinateur musical en milieu rural au sein de l'association *Atelier du musicien* en Charente.
- Concepteur-animateur multimédia-danse au théâtre Saragosse (Pau), chargé de l'initiation au multimédia auprès des publics avec les artistes de la danse contemporaine.
- Médiateur-animateur au Centre François Mauriac de Malagar, chargé de projet pédagogique en relation avec les enseignants, les classes et les autres partenaires nationaux.

Aide et conseils des Drac

Autant de propositions qui pour être des références utiles ne constituent néanmoins pas une nomenclature de nouvelles fonctions qui dispenserait d'une instruction locale et d'une expertise complémentaire. D'autant que dans le cadre de la loi, ce sont les préfets de département qui sont chargés de l'instruction des dossiers, en s'appuyant sur les délégations départementales du travail et de l'emploi, et avec l'aide des services déconcentrés des différentes administrations. Les Drac ont ainsi un rôle primordial : pour donner un avis technique sur les projets, pour sensibiliser les autres administrations aux priorités du ministère de la culture, et pour apporter aide et conseils aussi bien aux porteurs de projets qu'aux jeunes. Un correspondant sur ce dossier a d'ailleurs été désigné dans chaque Drac (voir page 8). L'ensemble des correspondants a déjà été réuni - et le sera périodiquement - par l'administration centrale du ministère de la culture afin d'apporter des éléments

de connaissance sur les conventions signées et leur exécution au comité de suivi présidé par Bernard Poignant. Certains Drac vont au-delà de ce rôle d'avis, d'aide et de conseils. C'est le cas de la Drac Auvergne qui propose un stage d'une semaine au service de l'inventaire, à un jeune recruté en tant qu'intervenant en matière de patrimoine, amené à réaliser des micro-inventaires. A noter également que cette mise en place du programme emploi-jeunes en région conduit des administrations qui avaient peu de contacts auparavant à travailler ensemble. La Drac Rhône-Alpes a ainsi entamé une réflexion avec les administrations déconcentrées du tourisme et de l'agriculture et de la forêt autour d'emplois qui pourraient concerner les trois domaines.

D'autre part, le ministère de la culture a décidé de renforcer l'efficacité des Drac dans l'aide à l'émergence des projets et a passé une convention avec le réseau d'Aide à la gestion des entreprises culturelles (Agec), convention qui prévoit également la mise en place de formations pour les jeunes recrutés afin d'accompagner les dispositifs et financements de droit commun, notamment ceux

des conseils régionaux. En effet, si les jeunes possèdent la formation et le profil correspondant au poste - recrutement en moyenne à Bac+2 - il peut être nécessaire de leur apporter une meilleure connaissance du monde culturel. Egalement prévue la mise en œuvre de procédures d'évaluation, en complément de celles prévues par la loi - rapport au Parlement fin 1998- et du suivi quantitatif réalisé par le ministère de l'emploi et de la solidarité.

Enfin, des accords-cadres de niveau national seront conclus entre le ministère et de grandes fédérations associatives. Premier en date : celui signé, le 10 mars, avec la Fédération des écomusées et des musées de société. Cette fédération, qui regroupe plus de 110 adhérents, accompagnera la création de 150 emplois pour les jeunes par ses membres dans les trois ans qui viennent, principalement dans le domaine de la relation avec les publics, et du développement des nouvelles technologies et de l'information autour des savoir-faire technique, historique et social. Prochaines signatures prévues avec sept fédérations d'éducation populaire, plusieurs fédérations de pratique musicale amateur, les radios libres, et l'association *La Demeure historique*.

Les emplois jeunes à l'épreuve des faits, employeurs et jeunes nous donnent leurs premières impressions

Signature de la première convention culture pour la création d'emplois-jeunes dans les écomusées et les musées de société

Un important gisement d'emplois correspondant à des besoins nouveaux et peu satisfaits existe au sein des musées, et plus particulièrement des écomusées et des musées de société qui, depuis quelques années, voient leur fréquentation augmenter dans d'importantes proportions.

C'est ce qui explique que la Fédération des écomusées et des musées de société ait souhaité s'associer activement au programme *Nouveaux services - Nouveaux emplois*, en se donnant pour priorité d'assurer, sur tout le territoire, la réussite de nouveaux services, de les professionnaliser et d'appuyer la structuration de ces nouveaux secteurs d'activité.

Une convention pour la création d'emplois-jeunes dans les écomusées et les musées de société, à laquelle s'est associé le ministère de l'emploi et de la solidarité, a été signée, le 10 mars

1998, par Catherine Trautmann et Jean-Bernard Gins, président de la Fédération des écomusées et des musées de société. Elle est la première à avoir été signée dans le secteur culturel.

..... Entretien avec Philippe Ifri, délégué général de la Fédération des écomusées et des musées de société

La convention a été signée il y a peu de temps. Or, des emplois ont déjà été créés... Comment cela se fait-il ?

L'accord-cadre que nous avons récemment signé - aussi important soit-il - ne constitue qu'une étape d'un mouvement qui avait commencé bien avant. C'est, en réalité, dès l'annonce du projet emplois-jeunes que nous avons commencé à réfléchir... et à nous dire qu'il fallait informer sans tarder nos adhérents de cette possibilité de renforcer leurs équipes.

Anne Hoguet dirige seule l'Atelier musée de l'éventail Hoguet à Paris. Le dernier en France aujourd'hui. Un écomusée si on veut mais d'un genre particulier puisque l'atelier travaille à la fois à la restauration et à la création de pièces commercialisées dans les domaines de la mode et du spectacle. Elle vient de recruter un agent de développement chargé du développement, justement, de la partie muséale.

"L'association a été créée en janvier 1993, avec pour buts principaux de sauver le patrimoine de la collection Hoguet, réunie par mon père, de la mettre à disposition du public, de classer la pièce de présentation aux monuments historiques c'est en bonne voie et développer une connaissance autour de l'éventail.

L'association a été créée aussi dans le but d'aider l'atelier où nous réalisons nos propres créations et un travail de restauration.

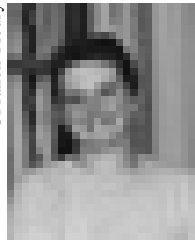
Jusqu'ici, j'ai travaillé seule avec, à l'atelier, des stagiaires venant de l'école Olivier de Serres, de l'école Bouille, des écoles de styliste et, au musée, deux bénévoles, une personne chargée de l'accueil et une conférencière.

Cet emploi-jeune va me permettre de me consacrer uniquement à l'atelier, lui-même prenant entièrement en charge le développement du musée : les recherches liées à l'histoire de l'éventail, la commercialisation des objets, la réalisation d'un catalogue de présentation et d'une plaquette d'information, le répertoire des objets acquis ces dernières années, 700 pièces sont aujourd'hui répertoriées, environ 150 ne le sont pas et tout le travail de communication, notamment auprès des agences de voyage pour qu'elles proposent la visite du musée dans leurs circuits. S'ajoute à cela l'organisation d'expositions temporaires nous en prévoyons deux par ans à partir de cette année, et la mise en place d'un outil informatique qui aidera les gens pour la recherche de documents sur l'éventail.

Nous avons également le projet d'ouvrir une salle supplémentaire. Bien sûr, nous n'allons pas faire tout d'un coup mais procéder par tranche. Il est difficile de faire des prévisions mais le but est d'arriver à un développement qui permette non seulement de pérenniser l'emploi d'agent de développement mais aussi, à terme, d'engager d'autres personnes que lui-même pourrait diriger."

*Atelier Hoguet musée de l'éventail,
2, Boulevard de Strasbourg 75010 Paris,
01 42 08 90 20.*

© Franck Fleury



Profession : agent de développement de la relation avec les publics

Céline Duchaussoy a 29 ans et le niveau bac. Elle est, depuis le 1^{er} mars 1998, agent de développement de la relation avec les publics à l'écomusée des pays de l'Oise.

"Mon activité principale, c'est de participer à la réalisation d'un produit de visite et à l'animation autour des pratiques agricoles de l'Oise. Concrètement, cela veut dire que je m'occupe d'une ferme et des animaux qui s'y trouvent. Cela tombe bien car je suis fille d'agriculteur : cela me plaît de travailler en plein air... Le musée espère que les nouveaux métiers auxquels il nous forme (il y a deux autres emplois-jeunes au musée) provoqueront une augmentation du public. Cela permettrait de pérenniser nos emplois."

L'objectif que nous poursuivons maintenant - alors que des emplois ont effectivement déjà été créés - est d'organiser le mouvement et de le développer en incitant nos adhérents à s'inscrire dans le dispositif, en les informant sur les modalités et les procédures, et en leur apportant éventuellement conseil et facilités. La Fédération a tout naturellement vocation à coordonner les initiatives au niveau national, à offrir à tous les musées concernés un cadre commun de mise en œuvre du dispositif, notamment pour la formation, puis ensuite à assurer le suivi et l'évaluation de l'expérience.

Dans quels secteurs se situent les besoins principaux des écomusées et des musées de société ?

Trois besoins sont à prendre prioritairement en compte. Nous en sommes tombés d'accord avec la direction des musées de France et avons travaillé ensemble à définir, de façon rigoureuse, les métiers qui leur correspondaient.

- le développement de la relation avec les publics, qui doit permettre d'offrir un meilleur accueil et de nouveaux produits et services de visite, et ainsi de partir à la conquête de nouveaux publics ;

- le développement technologique, qui a pour but de permettre aux musées, en s'appuyant sur les moyens nouveaux de communication et d'information, d'entrer de plain-pied dans le XXI^e siècle : les musées disposent de richesses qui doivent et peuvent être maintenant valorisées, grâce aux nouvelles technologies, au sein de la communauté muséale, et aussi, dans une autre mesure, auprès du grand public.

- la médiation des savoirs techniques, qui doit permettre de conserver la mémoire de savoir-faire qui font partie de notre patrimoine et de les transmettre aux générations suivantes ; les démonstrations de savoir-faire, lorsqu'elles s'inscrivent dans le projet scientifique et culturel du musée, constituent une attraction de qualité pour les visiteurs.

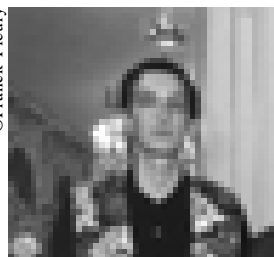
Comment ces nouveaux emplois seront-ils pérennisés ?

Il faut, pour ce faire, apporter aux jeunes une solide formation... et c'est ce à quoi nous nous employons. Nous avons déjà engagé de nombreuses actions et en préparons d'autres. Ainsi la Fédération est-elle actuellement en discussion avec le Fonds de formation des associations *Uniformation* pour mettre en place des stages de formation dans les établissements du secteur associatif. Les emplois entrant dans l'accord-cadre bénéficieront aussi, ainsi que l'a souligné Catherine Trautmann, d'une priorité d'accès aux formations spécifiques qu'elle a demandé au réseau Agec de mettre en place.

La pérennisation dépend également des ressources nouvelles que ces nouveaux emplois devraient permettre aux musées d'obtenir. Et puis - et c'est peut-être le plus important -, elle devrait être assurée par le fait qu'il s'agit de vrais emplois correspondant à des besoins réels. Les fonctions qui figurent dans l'accord-cadre ne sont pas nées avec la loi sur les emplois-jeunes. Pour la fédération, elles

suite page 8 →

Profession : agent de développement des nouvelles technologies



Grégory de Francastel a 25 ans et un Bts d'analyste programmeur. Il est depuis le 1^{er} février 1998, agent de développement des nouvelles technologies au musée de la chemiserie et de l'élégance masculine, à Argenton-sur-Creuse.

"Mon activité principale est de participer à l'informatisation des inventaires et à la préparation du site web. J'y étais préparé par mes études et également par un stage de sensibilisation aux techniques multimédia. Je suis surpris de découvrir l'importance qu'ont les nouvelles technologies dans les musées. Je crois que le métier que j'apprends est un métier d'avenir, et tout particulièrement dans les musées parce qu'ils ont besoin de se faire connaître. A nous, les jeunes, de faire maintenant nos preuves... et au musée d'aller au bout du jeu !"

Rendre la lecture vivante

"Rendre la lecture vivante", résume Suzanne Bussy, présidente de *Lecture en tête* de Laval. Avec une originalité : le faire à travers des premiers romans que l'on en profite pour promouvoir et pour inciter de nouveaux auteurs à se lancer. Avec un succès qui oblige, après six ans de bénévolat, à recruter un permanent.

"*Lecture en tête* a été créée en 1992 par un groupe de fous de lecture, parmi lesquels des libraires, qui s'étaient aperçu que les premiers romans n'étaient pas très lus. Le rôle de l'association est de promouvoir le premier roman à travers une lecture-plaisir de découverte et de favoriser ou d'inciter à la créativité.

Nous avons aujourd'hui une soixantaine de membres dont une quarantaine de collectivités et de plus en plus de structures demandent à nous rejoindre, notamment pour le développement de la lecture dans des milieux défavorisés : les gens du voyage, des gens en groupe d'illettrisme ou en alphabétisation, des gens en prison, dans les quartiers, des ateliers protégés, dans les maisons de retraite... La Ddas vient de nous donner un budget spécifique pour créer des ateliers de lecture. Toutes ces structures ont un but : lire, discuter, inviter les auteurs. A la fin de l'année, on détermine les auteurs reconnus comme les plus importants par l'ensemble des participants. Aujourd'hui, l'association est arrivée à un moment où l'on doit la développer parce que les demandes sont très fortes et nos ambitions deviennent fortes également. Nous pensons, par exemple, créer un observatoire du premier roman.

L'une des tâches essentielles du médiateur du livre recruté va être de rechercher toute la mémoire autour du premier roman, un travail monumental. Nous voudrions nous associer à une université pour suivre le travail d'un étudiant dans son mémoire de maîtrise, éventuellement son DEA et son doctorat. Nous nous lions également avec l'unité de Bordeaux où des élèves préparent les métiers du livre et de l'édition. Tout cela pour essayer de développer notre aspect recherche. Nous souhaitons que cette image fasse de Laval un centre de recherche sur le premier roman.

Notre gros problème était d'être tous bénévoles. Aujourd'hui on ne peut plus travailler comme cela. Nous effectuons à peu près 3000 lectures de premiers romans par an. Ce que l'on peut encore développer largement. Encore ne comptabilise-t-on pas les étudiants et les élèves. Certains professeurs ont compris l'impact de la littérature contemporaine sur la jeunesse et se sont investis immédiatement. Un exemple : le lycée d'Evron, qui a fait un travail extraordinaire, notamment sous une forme théâtralisée. D'autres utilisent d'autres formes. Notre idée commune est de rendre la lecture vivante."

Rens : Lecture en tête, 02 43 53 04 00.

→

correspondent à des programmes menés en direction de ses adhérents avec les différentes directions du ministère : direction des musées de France, direction du patrimoine, délégation au développement et aux formations. Il faut bien cinq ans, comme le prévoit le dispositif, pour véritablement inventer un nouveau métier. Mais une fois que le jeune a acquis une compétence bien cadrée et spécifique, il doit, si, pour une raison ou pour une autre, il est amené à quitter son emploi, pouvoir en retrouver un autre assez facilement. Ce qui suppose un travail important de suivi pour bâtir les référentiels de ces nouveaux métiers...

Vous constatez que la pérennisation ne peut être réduite au seul aspect financier. L'accompagnement fédératif tel que nous le mettons en oeuvre est un atout pour gagner ce pari des professionnaliser les nouvelles fonctions imposées par le développement des missions du musée.

Fédération des écomusées et des musées de société, 4 square Castan, 25031 Besançon, 03 81 83 22 55.

Comment les emplois-jeunes sont-ils financés ?

L'Etat finance 80% du Smic (charges comprises), les 20% restants étant soit pris en charge totalement par le musée (qu'il s'agisse d'un musée de collectivité territoriale ou d'un musée d'association), soit partiellement.

Un complément à l'aide de l'Etat et à la participation du musée est fréquemment apporté par le conseil général ou le conseil régional. Parfois s'ajoute un financement original, comme c'est le cas, par exemple, à Chazelles-sur-Lyon où un complément est apporté par la Mutuelle chazelloise.

Les contrats de travail conclus sont rappelons le, à durée indéterminée ou par exception à durée déterminée de soixante mois, conformément aux dispositions de la loi du 16 octobre 1997.

Correspondants emplois-jeunes dans les Drac

Coordination : Ddf, Jean-Pierre Reismann

Alsace : Anne Mistler, 03 88 15 57 00

Aquitaine : Jean-François Sibers, 05 57 95 02 02

Auvergne : Agnès Barbier, 04 73 41 27 00

Basse-Normandie :
Jocelyne Girot, 02 31 38 39 40

Bourgogne : Marie-Pascale Martin, 03 80 72 53 53

Bretagne : Marie-Joëlle Brisseau, 02 99 20 67 67

Centre : Jérôme Normand, 02 38 78 85 00

Champagne-Ardenne :
Véronique Charlot, 03 26 70 36 50

Corse : Marie-Jeanne Nicoli, 04 95 51 52 15

Franche-Comté :
Philippe Lablanche, 03 81 65 72 78

Guadeloupe :
Jocelyne Daril, 05 90 99 48 91

Guyane : Chantal Loupec, 05 94 25 54 07

Haute-Normandie :
Isabelle Révol, 02 35 63 61 77

Ile-de-France :
Emmanuelle Schweig,-
Evelyne Lehalle, 01 42 99 44 00

Languedoc-Roussillon :
Jacques Tharel, 04 67 02 32 00

Limousin : André Cudennec, 05 55 45 66 45

Lorraine : Nathalie Puget-Lebranchu,
03 87 56 41 00

Martinique :
Anne Sfiligoy, 05 96 60 05 36

Midi-Pyrénées :
Pierre-Jean Dupuy, 05 62 30 31 00

Nord-Pas-de-Calais :
Yves Ledun, 03 20 06 87 58

Pays-de-la-Loire :
Marianne Veillerot, 02 40 14 23 00

Provence-Alpes-Côte-d'Azur :
Jean-Paul Ponthot, 04 42 16 19 00

Picardie : Joëlle Lombard, 03 22 97 33 00

Poitou-Charentes :
Claudine Trougnou, 05 49 36 30 30

Réunion : Marie-Angèle Rabaneda, 02 62 21 91 71

Rhône-Alpes :
Benoît Guillemont,-Michel Bligny,
04 72 00 44 00

Les emplois jeunes en bibliothèque : les médiateurs du livre

L'urgence des problèmes posés par la progression de l'illettrisme et les difficultés rencontrées par les bibliothèques pour toucher les publics les plus marginalisés ont conduit le ministère de la culture et de la communication à favoriser le recrutement de médiateurs du livre.

Déjà, en 1992, le ministère de la culture et de la communication s'était associé au mouvement Atd Quart Monde afin de créer des emplois pour une douzaine d'animateurs bénévoles de bibliothèques de rue. En 1995, le ministère de la culture et de la communication a décidé d'étendre et de régionaliser l'opération pour répondre aux attentes du plus grand nombre de collectivités, celles-ci étant seules habilitées à créer de tels emplois au sein de leurs établissements.

Ainsi les collectivités qui souhaitent participer à ce programme pilote ont pu engager la réflexion avec les services des directions régionales des affaires culturelles et préciser les missions de ces opérateurs chargés de relayer l'action de la bibliothèque au plus près de ceux qui ne la fréquentent pas habituellement.

Parallèlement, sous l'autorité des ministères de la culture et de la communication et de la jeunesse et des sports, des formations innovantes ont été créées dans six régions : Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Rhône-Alpes.

Actuellement, le dispositif fonctionne et s'inscrit dans le cadre de la loi du 16 octobre 1997 relative au "développement d'activités pour l'emploi des jeunes" dont il conforte les principaux objectifs afin de :

□ **Faire émerger une nouvelle fonction** répondant à des besoins insuffisamment satisfaits : le médiateur du livre, basé en bibliothèque, s'adresse à tous ceux qui ne fréquentent pas l'institution ; il se déplace dans tous les lieux de vie de quartier (immeubles, espaces verts, centres sociaux, etc), présente des ouvrages, raconte des histoires et organise de nombreuses animations autour du livre pour les enfants et leurs familles ; il montre également le chemin de la bibliothèque et prend en charge au sein de celle-ci diverses activités d'accompagnement des lecteurs.

□ **Intégrer le travail de ces agents** au sein de projets d'ensemble impliquant d'autres partenaires à l'échelle du territoire.

Ainsi, la Drac peut également soutenir le projet de médiation que la collectivité souhaite mettre en œuvre à l'occasion de ce recrutement :

Patrimoine et environnement

Daniel Guernec, secrétaire général, et Jean Le Bihan, adjoint à la culture, qualifient eux-mêmes Quéven (Morbihan) de ville verte tellement la préoccupation de l'environnement tient une place importante dans leur gestion. Au moment du recrutement, sur un emploi-jeune, d'un agent de développement du patrimoine, la question du profil ne peut que se poser : plutôt patrimoine ou plutôt environnement ?

"Quéven est une ville suburbaine proche de Lorient qui compte 9000 habitants. Nous avons la chance d'avoir une très belle rivière, le Scorff, un domaine protégé autour duquel le syndicat du Scorff qui regroupe toutes les communes qui longent la rivière, a commencé à concevoir un sentier découverte. La volonté de mettre l'accent sur le patrimoine est née également du fait que l'on dispose d'un petit patrimoine de fontaines, 32 ont déjà été recensées et de chapelles, la plus ancienne remonte à 1578, réparti dans les villages et les hameaux.

L'une des premières tâches de l'agent de développement culturel sera d'en faire le recensement et l'historique, en partenariat avec le comité d'histoire, l'association *Fleurir Quéven*, l'association *Den Dou Douar l'homme, l'eau, la terre* et le syndicat du Scorff. Il y a également un important travail de rénovation. Certains de ces lavoirs sont tout à fait rustiques, d'autres plus importants. Nous devons aussi concevoir des chemins de randonnée autour de ce patrimoine. Et recréer des éléments qui ont disparu, comme les talus. Nous sommes un pays de bocage mais le remembrement a détruit beaucoup de talus que nous reconstituons. Dans un autre temps, nous souhaitons que les Quévennois se réapproprient leur patrimoine. Le comité d'histoire va réaliser un quatrième ouvrage consacré au patrimoine du quévennois et compte bien travailler en synergie avec cette personne. Enfin, la valorisation. On peut imaginer des guides nature, un travail avec les écoles et le collège, le troisième du département.

Nous recrutons au total cinq emplois-jeunes pour l'environnement dans le cadre de la création d'un parc, chargé du multimédia dans la future médiathèque, animateur socio-éducatif de quartier, et coordinateur des associations sportives et notre philosophie est bien sûr de les pérenniser. Dans ce cadre, nous considérons la formation continue comme fondamentale. Elle sera assurée à travers les stages du Centre national de la fonction publique territoriale, en coordination avec le district du Pays-de-Lorient qui recrute une vingtaine de poste dans le cadre de l'environnement et, éventuellement, avec l'Université de Bretagne sud."

Rens : Hôtel de ville, place Pierre Quinio, 56530 Quéven, 02 97 05 05 67.

suite page 10 →

-
- activités livre et lecture dans les centres de loisirs, dans les structures d'accueil de la petite enfance, auprès des Sdf, dans les établissements scolaires, etc,
 - création de bibliothèques de rue,
 - mise en place de réseaux de bibliothèques d'appartement, colportages de livres à domicile, présentations de livres,
 - ateliers d'écriture et résidences d'écrivains, animations autour du conte et du récit,
 - actions d'accompagnement scolaire et périscolaire, accompagnement personnalisé de lecteurs dans la bibliothèque : aide à l'appropriation des lieux, des outils documentaires et des ouvrages.

©Franck Fleury



Profession : médiateur des savoirs techniques

Djamel Touati a 21 ans et un Bac professionnel en maintenance. Il est médiateur des savoirs techniques, depuis le 7 février 1998, au musée du Chapeau à Chazelles-sur-Lyon.

"Mon activité principale est de faire des démonstrations des techniques du feutre pour le public du musée. J'ai suivi un stage de modiste avec des professionnels et je continue actuellement à suivre au musée, une formation continue avec des chapeliers bénévoles retraités. Le musée a également pour projet, lorsque je serais en pleine possession des techniques du feutre, de me permettre de devenir à mon tour formateur dans des formations professionnelles de mode-chapellerie. Je suis motivé, j'apprends vite... et je vois du monde. Je suis confiant pour la pérennisation de mon emploi. La qualité des formations que l'on me fait suivre, c'est la preuve qu'on mise sur moi !"

Positionner ces nouveaux emplois en contrepoint et complémentarité aux missions traditionnellement assumés par l'institution.

Le bibliothécaire, chef de projet, pilote et accompagne le projet de médiation. Le médiateur du livre est l'opérateur du programme, c'est un spécialiste qui met en œuvre des compétences techniques dans le domaine du livre associées à des qualifications relevant de l'action sociale.

Au moment du recrutement le médiateur ne dispose pas d'un diplôme suffisant pour accéder aux emplois de la fonction publique territoriale mais il atteste d'un niveau culturel minimum :

- maîtrise de la langue écrite et orale,
- goût pour la lecture,
- sensibilité aux problèmes d'illettrisme et de développement de la lecture,
- connaissance liée à un itinéraire personnel, des publics en situation d'exclusion,
- aptitude à l'écoute, à la communication et à la transmission.

Professionnaliser les emplois.

Une formation est proposée à ces jeunes afin qu'ils puissent à la fois se qualifier dans leurs fonctions et obtenir certains diplômes ou brevets homologués leur permettant de progresser dans leur parcours professionnel.

C'est une formation qui se déroule en alternance entre un organisme de formation (fédération d'éducation populaire ou centre régional de formation aux carrières des bibliothèques, du livre et de la documentation) qui assure les connaissances nécessaires au travail culturel et social, et la bibliothèque qui assure la connaissance de l'institution et l'apprentissage des techniques bibliothéconomiques.

C'est une formation diplômante.

La formation du médiateur peut notamment prendre la forme d'un Beatep (brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse) qui comporte à cette occasion une nouvelle "option" livre et lecture dont le référentiel a été spécifiquement élaboré par les ministères de la culture et de la communication et de la jeunesse et des sports.

Ce diplôme pourra permettre à ces jeunes de se présenter aux concours de la fonction territoriale pour accéder à des emplois de catégorie B de la filière animation ou de la filière culturelle.

A ce jour, environ soixante médiateurs viennent d'être recrutés par des collectivités ou associations et leur formation commence sur les six régions concernées.

Les supports d'emploi peuvent varier mais le dispositif des emplois-jeunes, largement privilégié par les élus, incite de nouvelles régions à s'impliquer dans le programme (Bretagne, Pays-de-la-Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Franche-Comté, etc.)

Il faut donc désormais se donner les moyens d'évaluer les formations en cours et de valoriser par différentes voies les diplômes et brevets professionnels permettant à ces personnels de pérenniser leurs emplois et de diversifier leurs champs d'activités et perspectives professionnelles.

Rens : Annie Jogand, direction du livre et de la lecture, 01 40 15 73 46.

"De très courts espaces de temps"

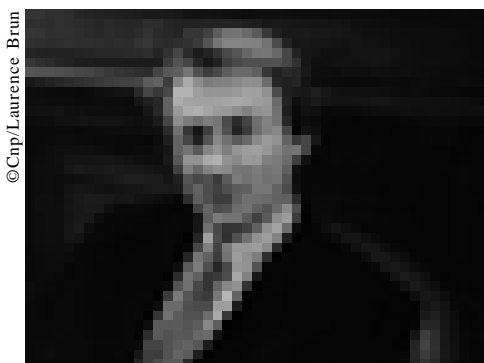
La première biennale de l'image ouvre ses portes

Du 12 mai au 12 juillet 1998, le Centre national de la photographie (Cnp) organise à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Paris et en collaboration avec la délégation aux arts plastiques (Dap) la première Biennale de l'image, manifestation consacrée à une sélection de jeunes artistes de tout pays qui utilisent l'image, sous une forme ou sous une autre - photographie, film, vidéo, images de synthèse. Argentique ou numérique, produite par un appareil photo, une caméra ou un ordinateur, l'image est ici un champ de travail, à la fois un matériau et un mode d'écriture, le lieu de confrontation entre des références au réel et une capacité d'invention formelle.

.....
 Entretien avec Régis Durand, commissaire de la Biennale de l'image et directeur du Centre national de la photographie

Régis Durand, vous êtes le commissaire de la première *Biennale de l'image* qui se tiendra bientôt à l'école des beaux-arts de Paris. Une biennale de l'image - et non de la photographie, avez-vous pris soin de préciser... pouvez-vous nous dire ce que recouvre ce terme d'*image* ? S'agit-il d'un principe d'opposition avec ce qu'on appelle communément "la civilisation de l'image", des mass media et des nouvelles technologies ?

Concevoir une biennale de l'*image*, c'était d'abord marquer le souci de sortir du cadre des manifestations photographiques habituelles - avec leurs rituels, ce qu'elles ont d'un peu prévisible, mais surtout une manière de se refermer sur un médium particulier. Or ce repli sur un médium (sa "spécificité") n'est plus vraiment de mise aujourd'hui, où beaucoup d'artistes pratiquent plusieurs supports parallèlement ou simultanément ; et où, surtout, notre vie même baigne dans un flux ininterrompu d'images de toutes sortes, de toutes origines. *Image* apparaît donc comme un terme



Régis Durand

Régis Durand bio express

Universitaire et critique d'art, Régis Durand est l'auteur de plusieurs ouvrages sur la photographie et l'art contemporain. Parmi les plus récents, on retiendra *Habiter l'image, essais sur la photographie 1990-1994*, Ed. Marval (1994) et *Le temps de l'image, essai sur les conditions d'une histoire des formes photographiques*, Ed. de la Différence (1995).

De 1992 à 1996, il a assuré la direction artistique du Printemps de Cahors et organisé plusieurs grandes expositions en France et à l'étranger, notamment *Le monde après la photographie* au musée d'art moderne de Villeneuve d'Asq.

large, sans contenu notionnel particulier, qui recouvre tout ce matériel visuel - film, télévision, vidéo, photographie, images de synthèse, etc. Plutôt que comme une notion précise, je le vois comme un espace de questionnement.

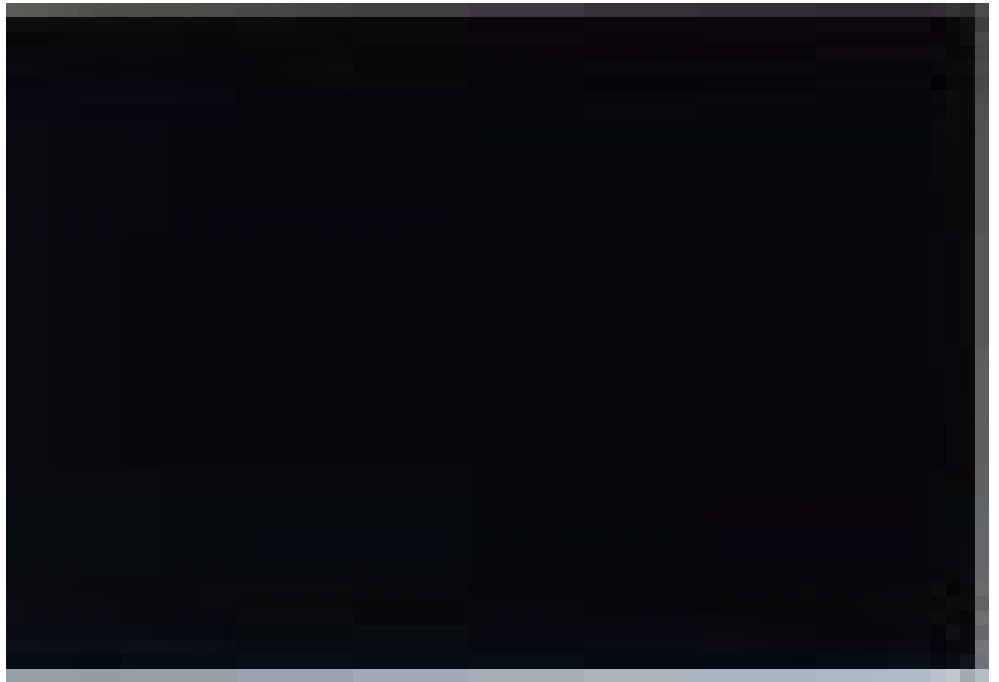
Il ne s'agit donc pas d'un principe d'opposition avec ce qu'on appelle communément "la civilisation de l'image" (et pas davantage d'une approbation de

la ladite civilisation) : l'objet de cette biennale n'a pas de caractère sociologique. Cette "civilisation", celle des mass media, est la nôtre, elle est notre habitat, et rien ne serait plus vain, d'une certaine manière, que de vouloir lui opposer des images "vraies", des images qui, parce qu'elles seraient de l'art, seraient plus "vraies", plus "pures". Nous pensons au contraire que c'est au travers de ces mass media que l'art aujourd'hui vient à nous et est produit. Que l'idée nous plaise ou non, ce sont eux qui constituent l'interface par lequel le réel s'esthétise, "s'artificie" (pour employer le terme d'Alain Roger dans son livre sur le paysage). Et plutôt que de s'en détourner, il nous semble logique que les jeunes artistes s'en emparent pour les travailler, les transformer. Car les images qu'utilisent ou créent les artistes sont effectivement déplacées, et entrent en tension avec le flux ordinaire dans lequel nous baignons. Ce sont ces tensions et ces déplacements qui nous intéressent, les résistances et les effets symboliques qui en résultent, et qui font la différence entre des images quelconques et des œuvres.

C'est sous un très beau titre emprunté à James Joyce, *De très courts espaces de temps*, que vous avez rassemblé ces artistes. Cet hommage à un écrivain est assez inattendu, et présente en même temps une force poétique singulière...

Le titre fait référence à un passage de l'*Ulysse* de Joyce parce que j'y trouve - comme d'ailleurs dans l'ensemble de ce livre extraordinaire - une magnifique méditation sur la question de l'espace et du temps. Non pas tellement comme catégories abstraites, mais telles qu'elles sont éprouvées par une intelligence, une sensibilité et un corps particuliers. Comment le visible et l'audible s'éprouvent-ils réellement, en temps réel ? Avec quels mixtes de continu et de discontinu, de simultané et de successif ? A quelles perceptions complexes cela donne-t-il naissance ? Avec quel langage peut-on tenter d'en rendre compte ? Le texte de Joyce est un point de départ, une invitation à repenser pour notre époque ces "inéluçtables modalités" du visible et du temps.

En même temps, j'aime effectivement l'idée qu'il y



Biennale de l'image 1998. Sarah Dobai.

ait dans cela une force poétique très grande, car c'est une énergie qu'il faut absolument se réapproprier. Je trouve lamentable l'anti-intellectualisme ambiant, la fuite devant tout ce qui relève d'une écriture et d'une pensée un peu fortes, surtout quand ce rejet vient de ceux (eux-mêmes des "clercs") dont on pourrait attendre au contraire la plus grande ouverture.

Les lieux d'exposition et les artistes invités

Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 13, quai Malaquais, 75006 Paris.

Isabelle Arthuis, Zoe Beloff, Didier Courbot, Denis Darzacq, Sacha Dieu, Sarah Dobai, Christoph Draeger, Patrick Everaert, Stefan Exler, Zheng Guogu, Delphine Kreuter, Marie Legros, Isabelle Lévênez, Nina Levinthal, Rut Blees Luxemburg, @rchimédia (Fiona Meadows et Frédéric Nantois), Claudia et Julia Müller, Donna Nield, Keith Piper, Ramona Ramlochand, Franck Scurti, Imogen Stidworthy, Fiona Tan, Eulalia Valldosera, Susa Templin, Camille Vivier.

Caisse des dépôts et consignations, 13, quai Voltaire, 75006 Paris.

Johan Grimonprez

Hors les murs (série d'affiches exposées autour de l'Ensb-a)

Martine Derain et Laure Maternati.

Le *centre national de la photographie*, situé à l'Hôtel Salomon de Rothschild, à Paris, a été créé en 1982 à l'initiative du ministère de la culture. Régis Durand a succédé, en 1996, à la tête du centre, à Robert Delpire, son fondateur. Sa mission principale privilégie désormais la création et la diffusion photographiques contemporaines, accordant une place particulière aux jeunes artistes.

Le centre produit ou accueille des expositions de référence consacrées aux grands représentants de la photographie contemporaine (d'August Sanders à Eugène Richards). Il a développé par ailleurs ses activités de diffusion éditoriale (catalogues des expositions et co-éditions avec Actes-Sud) et audiovisuelle (série *Contacts* co-produite avec Arte).

Un espace, *l'Atelier*, présente en permanence les travaux des jeunes créateurs et entretient des liens étroits avec les écoles d'art et les Frac créant un important réseau de collaborations. Les activités culturelles (soirées "Prospect") et pédagogiques complètent ce dispositif avec l'opération "Photofolie" destinée à sensibiliser les écoliers à la photographie.

Centre national de la photographie, Hôtel Salomon de Rothschild, 11, rue Berryer, 75 008 Paris, tel : 01 53 76 12 32.

Ces très courts espaces de temps, est-ce le temps imparti à l'art, aujourd'hui, le temps de l'extrême-contemporain ? Une exigence de rapidité semble courir dans ce titre...

Les œuvres montrées dans cette exposition ne sont pas l'illustration de thèses philosophiques mais existent au plus près de la réalité d'une expérience individuelle, celle de chacun des artistes. Expérience souvent tissée de contradictions, de conflits : on voit, par exemple, comment peuvent y cohabiter des rythmes très différents, grande vitesse et grande lenteur, arrêts et reprises, phénomène entropique et grandes concentrations d'énergie, etc. La rapidité, le sens de l'urgence sont bien présents en effet, mais ils ne sont qu'un aspect de l'expérience contemporaine. De nouvelles modalités du visible apparaissent, faites de registres hétérogènes, de fragments, d'usages inédits, hors-normes, des matériaux.

On constate, chez ces jeunes artistes, une "tendance" à la représentation des objets qui fait penser à un retour vers les années 60 (nouveau roman, pop art, musique concrète) avec, en plus, une opposition réalité / déréalité qui est traduite en termes de violence ou de pornographie (*Alien autopsy, Suicide Box, The*



Biennale de l'image 1998. Christoph Draeger, installation vidéo. *Feel lucky, punk ?!*, New York, 1998.

***Demon in my pussy...*). Est-ce le signe d'une opacité plus grande du monde, de la réalité et de ses codes que l'on chercherait à interroger, dans la jeune génération ?**

Les artistes présentés ici sont en général jeunes - moins de 35 ans, selon la norme administrative - car notre projet est bien de soutenir la jeune création, qui en a grand besoin, plutôt que de convoquer une énième fois les quelques stars du milieu. Mais plus qu'une date de naissance, il s'agit pour nous de prendre en compte un état de l'œuvre, que l'on qualifie parfois "d'émergent". Ces œuvres "émergentes" sont par définition fragiles, elles ont besoin d'être vues, critiquées, d'être confrontées à d'autres. Elles sont le présent dans ce qu'il a de plus instable, le lieu transitoire où se reformulent et se régénèrent des formes anciennes, et où s'inventent des perspectives nouvelles.

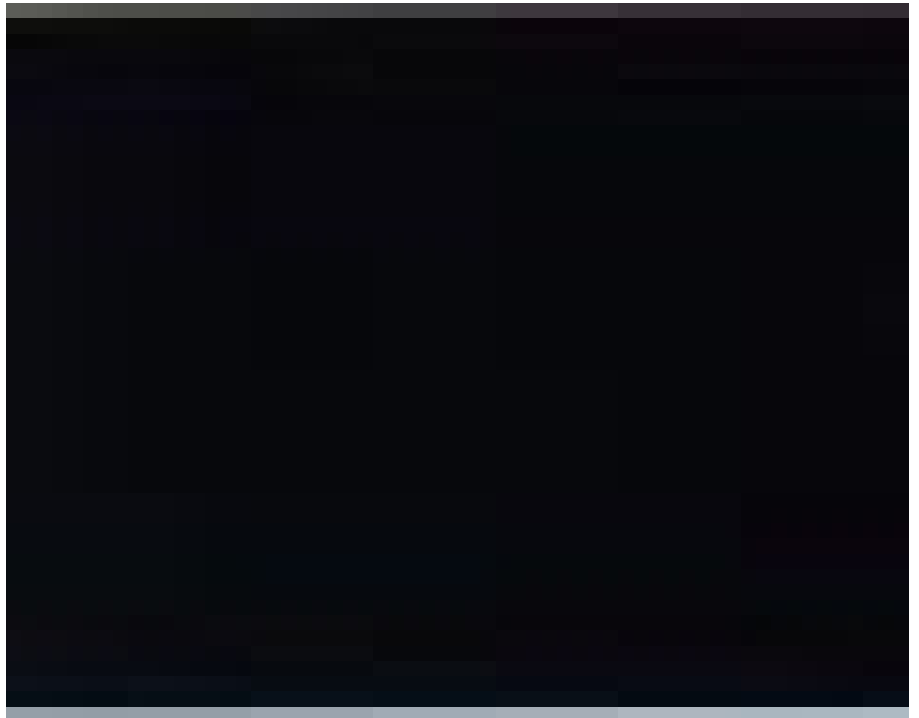
Quant à la confrontation avec l'opacité du monde, des objets et des corps, elle n'est pas liée à un mouvement particulier - par exemple, l'objectalité des années 60 - mais on voit effectivement aujourd'hui un très fort questionnement du rapport aux corps, à tout ce qui les menace - mais aussi, à ce qui les fait jouir. Une des grandes questions, je crois, est celle que Lewis Baltz appelle "l'obsécinité du visible", le mélange de répulsion et de fascination pour un univers de surveillance et de visibilité absolues. Les artistes d'aujourd'hui abordent ces questions avec beaucoup d'intensité et de radicalité, en se jouant des catégories anciennes, qu'il s'agisse des genres ou des supports.

Quel est le choix de positionnement du Centre national de la photographie, dont vous êtes également directeur, par rapport à d'autres lieux d'exposition de la photographie ?

Lorsque j'ai pris la direction du Centre national de la photographie en septembre 1996, j'ai proposé un projet artistique tourné vers la création contemporaine, au travers de grandes expositions monographiques ou thématiques et d'un soutien régulier et diversifié à la jeune création - au travers du dispositif que nous appelons *L'Atelier*. Il me semblait en effet que d'autres institutions disposant de collections, avaient vocation à assurer une diffusion à caractère patrimonial et généraliste.

Opter pour le contemporain n'est pas de tout repos, car il s'agit de faire découvrir et de faire aimer ce qui, par définition, est mal connu. Or le public n'aime rien tant que ce qu'il connaît déjà.

En dépit de cette relative insécurité, je crois, un an et demi plus tard, que cette option était la bonne. Je dirais même que dans le contexte actuel, il est plus que jamais nécessaire que la création contemporaine soit défendue, expliquée, montrée sous des formes diverses - y compris dans l'espace public comme nous nous apprêtons à le faire à partir du mois de septembre. C'est de toutes manières, en ce qui me



Biennale de l'image 1998. Nina Levinthal. *Achilla*, 1998, installation photo.

concerne, ce qu'il y a de plus excitant à faire aujourd'hui.

Biennale de l'image, du 12 mai au 12 juillet 1998 Rens : Elisabeth Pujol, 01 53 76 86 68 assistée de Laure Delloye, 01 53 76 86 63 (Centre national de la photographie) en collaboration avec l'agence Claudine Colin Communication, 01 42 72 60 01.

Les aides du ministère de la culture et de la communication aux artistes photographes

Depuis plus de dix ans, le Fonds d'incitation à la création (Fiacre) de la délégation aux arts plastiques (ministère de la culture et de la communication) a pour mission d'attribuer des aides ponctuelles aux artistes professionnels dans tous les domaines de la création contemporaine. Les photographes bénéficient à ce titre d'un soutien diversifié : aide individuelle à la création attribuée par les Drac pour les artistes travaillant sur des projets en France, allocation de recherche et de séjour et à l'étranger, aide aux galeries à la première exposition.

En ce qui concerne l'aide individuelle et l'allocation de recherche, les dossiers de candidature sont déposés chaque année avant fin mars. Quant à l'aide aux galeries pour la première exposition, elle fait l'objet de deux sessions annuelles en janvier et en septembre.

Auprès du bureau des ateliers (délégation aux arts plastiques), les photographes peuvent bénéficier d'un

lieu de travail adapté (attribution d'atelier, allocation d'installation).

Enfin, la Villa Médicis / Académie de France à Rome accueille chaque année de jeunes artistes dans un contexte culturel enrichissant. Le concours, ouvert aux photographes déjà engagés dans la vie professionnelle entre 20 ans et moins de 35 ans, est clos pour l'année 1998.

Des dépliants d'information sont disponibles dans le hall d'information du Cnap/Dap, 27 avenue de l'Opéra, 75001 Paris. Ouvert du lundi au vendredi. Tél : 01 40 15 74 86. Télécopie : 01 40 15 73 42.

Rens : Bureau du Fiacre (Fonds d'incitation à la création), Dap, 01 40 15 74 74/74 05 ; Bureau des ateliers, Dap, 01 40 15 74 27 ; Villa Médicis / Académie de France à Rome, délégation aux arts plastiques : Clarisse Toumaniantz : 01 40 15 74 48, Magali Fradin : 01 40 15 73 43.

Musicora - Musicmania, les cinq jours de toutes les musiques, un pari gagné

A sa création en 1985, *Musicora* était essentiellement consacré à la lutherie. Il accueillait des facteurs d'instruments venus du monde entier. Le public est venu plus nombreux d'année en année, les exposants aussi, jusqu'à réunir l'ensemble des acteurs du monde musical.

En 1997, *Musicora*, devenu le salon de la musique classique et du jazz, s'installe à la Villette. Pour son édition 1998 (3 au 7 avril derniers), *Musicora* était accompagné d'un autre salon *Musicmania*, consacré aux musiques actuelles, pour une vaste manifestation : *les cinq jours de toutes les musiques...*

Jessie Westenholz, qui est, depuis l'origine, commissaire général de *Musicora*, a dressé pour la *Lettre d'information* un premier bilan de cette nouvelle aventure.

Il semble que l'installation à la Villette ait donné à *Musicora*, s'il en était besoin, un nouvel élan. Que vous a apporté cette deuxième année à la Grande Halle ?

Je crois que ce qui a été important cette année, c'est que l'espèce d'explosion de joie, absolument fantastique, de l'année dernière, a été organisée et inscrite dans l'ensemble du site : la Grande Halle, bien sûr, mais aussi la Cité de la musique, le conservatoire national supérieur de musique de Paris... Cette synergie a fonctionné formidablement, grâce à une bonne préparation en amont. Ainsi, le cycle sur le cinéma et le son programmé au conservatoire s'est déroulé en parfaite synergie avec nos propres manifestations, pour ne citer que ce seul exemple.

Chaque année, vous choisissez un thème particulier. L'année dernière, c'était le violon, cette année les cuivres, si importants dans notre vie et notre pratique musicales. Comment les avez-vous mis à l'honneur ?

Les cuivres ont véritablement constitué le fil rouge de l'édition 1998 de *Musicora*, notre propos étant de mettre en valeur les instruments, et de s'en remettre pour cela à des personnes clés. De même que

l'année dernière, Patrice Fontanarosa avait été, à tous les sens du terme, l'âme de la grande fête du violon, cette année, la grande fête des cuivres a été confiée aux trompettistes Patrick Fabert et Thierry Caens, et à André Cazalet, soliste, pédagogue, professeur de cor au conservatoire.

Ce sont des passionnés, ils ont su mobiliser les uns et les autres, et notamment pour la soirée exceptionnelle qui s'est déroulée le samedi 4 avril dans la grande salle de la Cité de la musique, où nous avons pleinement utilisé les trois scènes implantées pour le *Gruppen* de Stockhausen quelques jours auparavant ! Tous les styles, absolument tous les styles de cuivres, étaient représentés, du cor naturel aux instruments utilisés pour le jazz contemporain. La salle était comble et j'ai vu que bien des musiciens sur scène avaient, de bonheur, les larmes aux yeux !

Mais ce n'est pas tout : il y a eu aussi la Garde républicaine et sa fanfare à cheval, les Trompes de chasse de l'Ile-de-France et bien sûr, en "lever de rideau", sur la place de la Fontaine-aux-Lions, le jour de l'ouverture du salon, *La valse des jouëts* composée pour la circonstance par Marc-Olivier Dupin ! C'est un clin d'oeil complice à Jean-Pierre Jouët, le grand patron de *Musicora* ! Elle a été

interprétée par plus de 500 cuivres, musiciens amateurs et professionnels dirigés par Désiré Dondeyne.

Les "Affreux-beaux", qui sont la fanfare des beaux-arts, sont venus aussi et ont fait danser le public. Leur seule condition était d'avoir des sandwiches beurrés des deux côtés !...

... qu'ils ont eus ?

Bien sûr !... Plus sérieusement enfin, le *Concours découvertes Musicora 98* réservé aux quintettes pour cuivres, a mis à l'honneur une œuvre de Pierre Jansen, commande de Radio France, intitulée *Arborescences* et interprétée par un remarquable quintette norvégien...

Il faut citer aussi le rôle du musée de la musique (là aussi la synergie avec le site a été parfaite) qui a organisé durant *Musicora* des visites et des conférences consacrées aux cuivres... ou la rencontre autour des harmonies et de la pratique amateur montée avec le concours de la Confédération musicale de France...

Vous avez véritablement innové cette année en prenant le risque de réunir deux salons *Musicora* et *Musicmania*. Comment cela a-t-il fonctionné ?

Nous sommes très heureux d'avoir pu concrétiser cette idée vraiment belle que toutes les musiques coexistent. Un pavillon a été implanté pour *Musicmania*, salon organisé par la chambre syndicale de la facture instrumentale, à côté de la

Le prix culture-Musicora en faveur de la facture instrumentale

Depuis 1995, le ministère de la culture décerne, à l'occasion de *Musicora*, qui s'est affirmé comme un lieu de convergence de la facture artisanale française puis internationale, un prix d'un montant de 40 000 F.

Ce prix vient récompenser le projet d'un artisan qui, dans le domaine de la facture instrumentale améliore l'instrument qui est le sien, mais aussi en développe la pratique et en favorise l'audience.

Ce prix prend place auprès de celui décerné par le ministère des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat à un projet valorisant quant à lui l'excellence et le savoir-faire de l'artisanat français en matière de facture instrumentale.

Le prix du ministère de la culture a été décerné cette année à Claire Soubeyran.

Claire Soubeyran fabrique des flûtes traversières d'après des instruments baroques et romantiques. Le jury du prix culture-Musicora a été séduit par son projet de flûte baroque au doigté moderne.

Grande Halle où se tenait *Musicora*. Ainsi, nous avons pu cohabiter sans nous gêner, car les niveaux sonores ne sont pas exactement les mêmes pour les deux salons ! Le résultat est extrêmement positif.

Les musiciens classiques ont témoigné d'un vif intérêt pour ce salon voisin. La formule "un seul billet pour les deux salons" a permis une réelle circulation et une grande curiosité de la part des visiteurs. Le public jeune, de *Musicmania*, qui vient essayer et choisir des instruments, dégage quelque chose d'étonnement euphorique. Tout cela laisse rêver pour les années à venir !

Nous rééditerons d'ailleurs cette expérience l'année prochaine, en veillant à ce que *Musicmania* reçoive autant de professionnels que *Musicora*. Le public aime voir ses musiciens, les rencontrer. Cette année, l'espace animation a déjà accueilli avec succès un vrai festival quotidien de musiques actuelles : rock, variétés, world, rap, techno...

Comment définiriez-vous *Musicora* aujourd'hui, après quinze ans d'existence ?

Comme une foire, une grande foire dans le bon et vrai sens du mot, comme autrefois. Tout le monde s'y retrouve. Les exposants se rencontrent, échangent informations, idées, techniques. Les artisans nous disent y puiser inspiration et dynamisme.

Cette année, sur 20 000 m², dont 5 000 pour le seul *Musicmania*, nous avons accueilli 577 exposants. Nous avons reçu au moins (nos statistiques ne sont pas encore précises, nous fermons à peine nos portes !) 54 600 visiteurs, à qui nous avons proposé 200 rendez-vous : concerts, conférences, colloques, concours, tremplins, tables rondes, séminaires et animations... Nous avons développé des partenariats avec France-musique, Télérama et Muzzik pour *Musicora* ; France-inter et Mcm pour *Musicmania*.

Quels sont vos projets pour les années à venir ?

Ils s'inscrivent tout à fait dans ce que Catherine Trautmann m'a dit, lorsqu'elle est venue inaugurer le salon, c'est-à-dire son souhait de créer des événements qui traduisent tout ce que la musique recèle de joie, d'émotion et de plaisir.

Je peux vous dire en tout cas que le thème de *Musicora 99* sera celui de *la voix*, la voix accompagnée bien sûr.

Et pour l'an 2000 ?

On n'y a pas encore vraiment pensé... Mais que ce soit Wagner sous la Géode, Watermusic sur le Canal ou un bal à la Villette, une chose est sûre : ça va être formidable !

Le centre culturel Jean-Marie Tjibaou

Reconnaissance de la culture kanak, mais aussi, par son nom, symbole de la lutte de cette culture pour son existence, le centre culturel Jean-Marie Tjibaou sera inauguré le 4 mai 1998 par le Premier ministre, la ministre de la culture et le secrétaire d'Etat aux Dom-Tom.

L'architecture tout à fait originale de ce centre, conçue par Renzo Piano, est à la hauteur de ses missions : expression de l'âme et de l'identité kanak, lieu de rayonnement des cultures océaniques.

Nadia Petit, architecte conseil à la mission interministérielle des grands travaux a répondu à nos questions.

Quelles ont été les circonstances de la mise en œuvre du centre culturel Jean-Marie Tjibaou (Ccjmt) ?

La décision de créer une agence de développement de la culture kanak (Adck) et de réaliser un centre culturel pour promouvoir et diffuser cette culture procède des accords de Matignon en 1988, négociés par l'Etat, le Flnks et le Rprc. Les principaux protagonistes en furent Michel Rocard, Jean-Marie Tjibaou et Jacques Lafleur.

L'Adck est créée en 1989 et présidée par Marie-Claude Tjibaou. Elle est chargée de la maîtrise d'ouvrage du centre culturel Kanak, qui devient "grand projet" de l'Etat, piloté par la mission interministérielle des grands travaux.

Un jury international d'architecture désigne, en 1991, le *Renzo Piano Building Workshop* maître d'œuvre de l'opération.

Enfin, en novembre 1992, le Premier ministre arrête l'enveloppe budgétaire qui sera consacrée au projet à 320 MF.

Le Ccjmt a pour objectif d'être un lieu privilégié de rencontre entre les cultures présentes en Nouvelle-Calédonie.

Quelles sont-elles ? Qu'est-ce qui caractérise la culture kanak ?

En Nouvelle-Calédonie coexistent essentiellement une culture kanak, et une culture d'origine européenne. A ces deux principales populations



Vue du centre Jean-Marie Tjibaou.

Photo Nadia Petit

s'ajoutent des minorités plus ou moins importantes d'origine polynésienne et asiatique.

Cependant, les échanges culturels de la Nouvelle-Calédonie avec les autres pays de la zone Pacifique ont joué, dans la conception du centre culturel, un rôle au moins aussi important que la prise en compte des cultures présentes sur le territoire.

La Papouasie Nouvelle-Guinée, la Vanuatu, les Maoris de Nouvelle-Zélande ou les Aborigènes d'Australie ont participé à un comité international de pilotage qui a assisté l'Adck dans la définition de son projet. La place de ces cultures dans le centre atteste de l'importance que les Kanaks accordent à leurs relations avec l'ensemble du monde Pacifique.

Pour caractériser la culture kanak, on peut rappeler quelques données de base : la Nouvelle-Calédonie est composée d'îles, dans un univers d'îles. La mer omniprésente est à la fois source de richesse et porteuse de dangers. Elle est ce qui relie et ce qui isole.

La nature, la végétation, les plantes tiennent, dans le monde kanak, une place privilégiée : porteuses de symboles et source de légendes, la nature est, souvent, plus savamment travaillée que les habitations elles-mêmes.

L'Agence de développement de la culture kanak est un établissement public à caractère administratif. Depuis 1988, date de la signature des accords de Matignon, elle assure la mise en valeur et la promotion de la culture kanak.

L'Adck est constituée d'un conseil d'administration présidé par Marie-Claude Tjibaou, composé de douze membres représentant l'Etat, le conseil consultatif coutumier, la Province nord, la Province sud et la Province des îles Loyauté. Elle est financée par le secrétariat d'Etat à l'Outre-mer et subventionnée par le ministère de la culture et de la communication, le congrès du territoire, la Province nord, la Province sud et la Province des îles Loyauté.

Adck : Bp 378, 98845 Nouméa cedex, (687) 28 08 20. Télécopie : (687) 26 45 35. Mel. : adck@canl.nc. Internet : <http://www.canl.nc/noumea.com>

La vie culturelle kanak s'organise autour de la parole, d'une prise de parole très codifiée et de l'échange de la parole, le plus souvent au cours de cérémonies. Cette culture s'exprime en plusieurs dizaines de langues ; elle possède un riche patrimoine de mythes, de récits et de contes, de danses et de chants.

L'expression plastique est traditionnellement liée à la construction de cases. Elle s'exprime aussi de manière particulière dans l'art de la sculpture : tambour, flèche faitière, masque.

Le monde contemporain est bien sûr intervenu dans cette culture très traditionnelle. Le Ccjmt se veut justement, le lieu d'expression d'une culture vivante, en mouvement.

Quelles sont les missions du Ccjmt ?

Les missions du Ccjmt sont, peu ou prou, celles de l'Adck. Elles répondent à une réflexion de Jean-Marie Tjibaou : *"si je peux, disait-il en 1981, aujourd'hui partager avec un non-Kanak de ce pays ce que je possède de culture française, il lui est impossible de partager avec moi la part d'universel contenue dans ma culture"*.

Le Ccjmt est conçu comme un outil au service de la mise en valeur de la culture kanak, de son patrimoine archéologique, ethnologique et linguistique. Son rôle consiste également à encourager les formes contemporaines d'expression de la culture kanak dans les domaines de la musique, du théâtre, de l'audiovisuel et des arts plastiques.

Le Ccjmt est organisé en trois villages composés de cases. Pouvez-vous nous en parler ?

Le Ccjmt s'organise en trois villages de cases disposés de manière linéaire le long d'une allée, à l'image des villages kanaks traditionnels. Ces trois villages abritent des fonctions différenciées, des plus publiques, proches de l'entrée, aux plus calmes.

Le premier est destiné aux expositions permanentes et aux spectacles : présentation synthétique de la culture kanak, présence des voisins océaniques, présentation de l'art kanak dans les musées du monde, présentation du Fonds d'art contemporain kanak et océanien (Facko) et salle de spectacles de 400 places.

Le deuxième village est constitué par la médiathèque et par un espace d'expositions temporaires.

Le troisième village est destiné à la recherche, aux débats, à l'accueil des classes du patrimoine et à l'administration du centre.

A ces grandes fonctions il faut ajouter les services au public (accueil, cafétéria, boutique).

Un restaurant, des ateliers et un hébergement sont implantés sur le site, en surplomb des villages, et noyés dans la végétation.

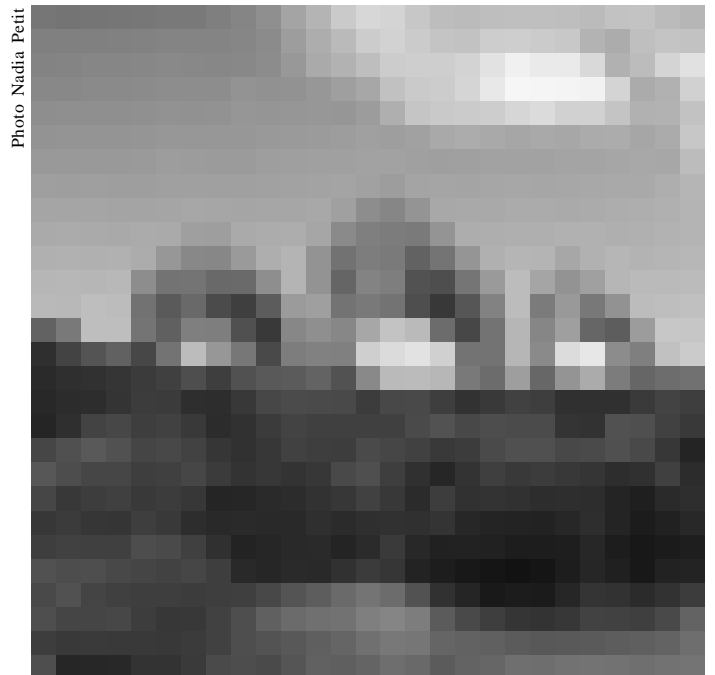


Photo Nadia Petit

Le projet architectural de Renzo Piano

Situé à proximité de Nouméa, sur la presqu'île de Tina, en bord de mer, sur huit hectares paysagés, le centre est composé de cases organisées autour d'une allée centrale traditionnelle. Le squelette de ces cases est formé de hautes structures verticales en bois lamellé-collé, dimensionnées pour résister aux vents cycloniques et qui seront visibles de l'intérieur comme de l'extérieur.

La composition architecturale de l'ensemble respecte le cadre naturel de la presqu'île. Le rapport étroit entre l'architecture et la nature est une des idées force de ce projet.

Le musée de l'Histoire de France s'ouvre au public

Le musée de l'Histoire de France, inauguré le 10 juin 1837 par le roi Louis-Philippe, a fait progressivement, depuis les années 1950, l'objet d'importants réaménagements : restauration et nouvelle sélection des œuvres, pose de tentures inspirées de documents anciens, campagnes de ré-encadrement, présentation de nouvelles pièces de mobilier et d'objets précieux en rapport avec les époques concernées.

Mais ces salles, quoique magnifiquement restaurées, n'avaient jusqu'ici, faute d'agents de surveillance en nombre suffisant, été ouvertes au public qu'épisodiquement.

Plusieurs de ces salles : les salles des Croisades, la Galerie historique du XVII^e siècle, la Galerie des Batailles et la salle de 1830, depuis longtemps inaccessibles au grand public, ont été ouvertes d'une manière permanente, le jeudi 9 avril 1998, par Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication.

.....
Entretien avec Pierre Arizzoli-Clémentel,
directeur de l'Etablissement public du musée
et du domaine national de Versailles
.....

Pourquoi le musée de l'Histoire de France est-il resté si longtemps fermé ?

Le musée est fermé dans sa plus grande partie depuis des décennies. Certains espaces, comme les salles du XVII^e siècle ou les salles de l'Empire, ont été, un temps, ouverts, puis refermés... D'autres, comme les salles des Croisades, que nous ouvrons, ne l'ont jamais été pour le grand public. Notre objectif est de sortir de cette situation et d'ouvrir en permanence autant de salles que nous le pouvons. L'arrivée de nouveaux agents nous permet d'ouvrir aujourd'hui 5 000 m² sur 15 000... Ce n'est qu'un début.

Quelles sont les salles que le public va désormais pouvoir visiter ?

Nous ouvrons, dans l'aile du Nord, les salles des Croisades qui étaient fermées depuis le XIX^e siècle, et, au premier étage de l'aile donnant sur le jardin, la Galerie historique du XVII^e siècle, qui avait été, dans le passé, ouverte de façon épisodique. Les peintures que présente cette galerie représentent des personnages

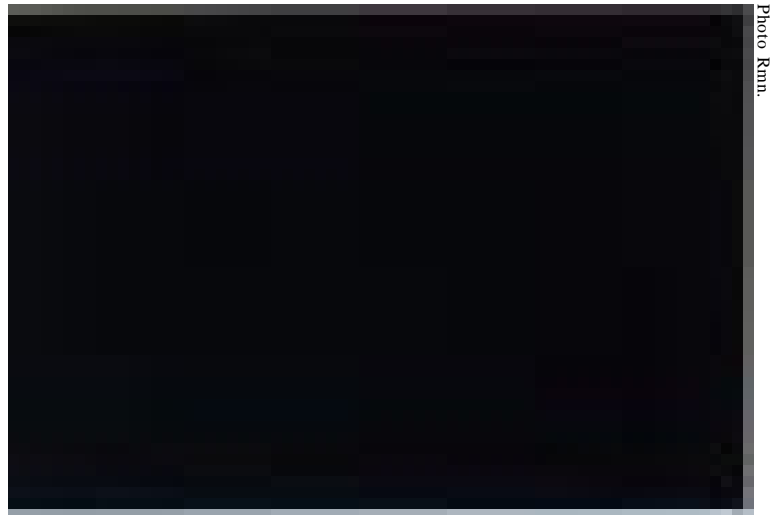


Photo Rmn.

La famille du grand Dauphin par Mignard. Galerie historique du XVII^e siècle.

ayant vécu à Versailles ou illustrent des événements ayant eu lieu au château. Elles constituent une très bonne introduction à la visite des grands appartements qu'elles permettront de commenter et de comprendre plus facilement.

Dans l'aile du Midi, nous ouvrons la Galerie des Batailles, qui avait déjà été ouverte épisodiquement dans le passé, et la salle de 1830, qui n'avait jamais été ouverte et qui va sans doute constituer l'un des points forts de la visite, puisqu'elle termine le grand cycle voulu par Louis-Philippe, avec son évocation

des Trois Glorieuses, dans une salle qui donne sur la magnifique perspective de la pièce d'eau des Suisses.

Quelles salles envisagez-vous d'ouvrir ultérieurement ?

Ces ouvertures constituent, en effet, le prélude à celle de nouveaux espaces que nous souhaitons, pour certains d'entre eux, ouvrir aux grand public, et pour d'autres, aux visites-conférences. Nous espérons, pour ce qui concerne l'ouverture au grand public, pouvoir prochainement ouvrir, au rez-de-chaussée de l'aile du Nord, la Galerie historique du XVII^e siècle, et, dans l'aile du Midi, la suite de salles dédiées à la Révolution et à l'Empire. Pour ce qui concerne les visites-conférences, nous espérons ouvrir, dans l'attique du Nord, des salles qui n'avaient jamais été ouvertes et qui présentent des peintures couvrant la période 1814-1918 de l'Histoire de France. Nous sommes actuellement en train de préparer le réaccrochage des toiles et, lorsque ce sera fait, le public pourra découvrir et admirer des œuvres célèbres d'Ingres, Lamy, Winterhalter, Bonnat, Gérôme... qu'il ne connaissait jusqu'alors que par leurs reproductions dans les livres d'histoire.

Pouvez-vous nous parler plus précisément des salles des Croisades ?

Louis-Philippe voulait rassembler les Français en mettant en valeur la participation de tous à l'histoire du pays : les légitimistes, les républicains, les bonapartistes, les orléanistes... Et c'est sans aucun doute en pensant aux légitimistes qu'il a eu l'idée de

Le musée de l'Histoire de France

Le musée de l'Histoire de France a été voulu par Louis-Philippe qui décida de transformer une grande partie du château de Versailles, inoccupé depuis la Révolution, en un musée dédié "A toutes les gloires de France".

Le musée, qui avait pour but d'illustrer les grands événements de l'histoire française depuis le Moyen Age jusqu'au règne de Louis-Philippe, à travers un ensemble de peintures, soit commandées à des artistes contemporains, soit choisies dans les collections nationales, fut inauguré en 1837.

Ses collections continuèrent, après Louis-Philippe, de s'accroître pour couvrir une nouvelle période allant jusqu'en 1918, année de la signature, dans la Galerie des Glaces, du traité de Versailles qui marqua la fin de la Première Guerre mondiale.

Château de Versailles, salle de 1830.



Photo J.M. Manai.

créer ces salles autour des Croisades, qui furent organisées et dirigées par la noblesse française. Dans un décor évoquant le Moyen Age et ayant gardé toute sa cohésion, ce qui est unique en France, sont présentées des œuvres, pour la plupart restaurées, de Vernet, Signol, Schnetz, Granet... *L'Entrée des Croisés à Constantinople* de Delacroix se trouvait également là. L'œuvre a été peinte en 1840 pour Versailles... puis a été enlevée, en 1885, pour aller au Louvre. Il nous reste heureusement une autre œuvre de Delacroix, *La Bataille de Taillebourg*, où s'illustre Saint Louis, qui est présentée dans la Galerie des Batailles.

L'ouverture de ces salles va-t-elle modifier notre appréhension de Versailles ?

Elle va permettre de redécouvrir quantité d'œuvres d'art, qui sont souvent des chefs-d'œuvre, riches en information sur les lieux. Mais elle va aussi permettre, en effet, de substituer à la vision tronquée que nous en avons jusqu'alors une vue beaucoup plus synthétique du Palais. Versailles, ce n'est pas seulement les grands appartements et la Galerie des Glaces... et cela devrait être pour beaucoup une redécouverte. Il s'agit d'offrir aux visiteurs une perception de l'espace architectural du château, cantonné trop souvent au corps central : dorénavant, ils pourront quotidiennement parcourir le premier étage des ailes latérales dans son entier. Il faut ajouter à cela que toutes ces salles que nous rouvrons, offrent de nouveaux points de vue sur le parc... avec le parterre du Nord et celui du Midi.

Une pédagogie de l'espace

La Fédération nationale des conseils d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement (Fncaue) organise, avec le soutien de la direction de l'architecture et du patrimoine du ministère de la culture et de la communication et l'appui du Caue des Pyrénées Atlantiques, les 14 et 15 mai 1998 à Paris, un séminaire de formation intitulé *Eléments pour construire une pédagogie de l'espace auprès des jeunes : l'apport des sciences humaines*.

.....
 Entretien avec Geneviève Defaux, chargée
 de mission à la Fncaue

Quel objectif se donne la Fédération nationale en organisant cette formation ?

La pédagogie de l'espace auprès des jeunes est pour nous une mission fondamentale : organismes départementaux créés par la loi du 3 janvier 1977 pour promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, les Caue ont parmi leurs missions, la sensibilisation et la formation des enfants et des jeunes à l'espace.

Ils interviennent dans des projets pédagogiques élaborés par des enseignants (classes patrimoine, ateliers d'architecture ou de paysage dans les collèges et lycées, actions liées au projet d'établissement...), et dans la formation initiale ou continue des enseignants.

Les Caue jouent aussi l'innovation dans la création d'ateliers ou de structures qui proposent des approches originales aux enfants et aux jeunes pour découvrir l'architecture, l'urbanisme, le paysage et l'environnement.

Ces animations concourent au développement de l'imagination et du pouvoir créatif des jeunes, à leur apprentissage de l'espace et à leur acquisition de connaissances par des méthodes actives d'observation, d'analyse et de création.

L'objectif de notre séminaire est d'enrichir et de théoriser les pratiques de pédagogie de l'espace auprès des jeunes en les ouvrant à d'autres disciplines.

Peut-on parler, au sujet de cette initiative de la Fédération, de bilan ou d'évaluation des différentes actions menées par les 88 Caue ?

Il s'agit davantage d'une volonté de promouvoir et développer les actions dans le domaine de la pédagogie. Lieu d'échanges, d'expériences, de réflexions et de montage de projets communs, la Fédération nationale des Caue mène, depuis de nombreuses années, au sein de son réseau et avec ses partenaires, des réflexions sur cette thématique : elle a organisé une rencontre nationale *L'éducation des enfants à la ville et à l'architecture*, à Paris en mai 1995 qui a été suivie de la publication d'un ouvrage *Les enfants, la ville, l'architecture*. Un atelier intitulé *De la sensibilisation de l'enfant à la participation du citoyen* a également été mis en place lors du congrès national des Caue à Lille en mars 1997.

Par ailleurs, la sensibilisation des enfants et la formation des enseignants constituent un des volets des conventions signées fin 1997 et début 1998 par

la Fncaue avec les directions de l'architecture (ministère de la culture et de la communication), de l'aménagement foncier et de l'urbanisme (ministère de l'équipement) et de la nature et des paysages (ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement). Ces conventions marquent une volonté commune de renforcer les actions dans ce domaine.

Les dates des 14 et 15 mai 1998 correspondent à un premier volet d'une action globale. Quelle suite donner à ces deux premières journées ?

C'est dans ce contexte institutionnel et social, où les questions de sensibilisation, de participation et de responsabilisation, donc de citoyenneté sont de plus en plus d'actualité, que s'inscrit cette formation. Il nous est apparu nécessaire d'engager un cycle de formation destiné aux praticiens de cette pédagogie de l'espace, professionnels de Caue et d'autres organismes pour, à la fois, améliorer nos savoir-faire et promouvoir ce type d'actions.

L'objet de la première session consiste en un apport théorique des sciences humaines : contributions de chercheurs en psychologie, philosophie, sociologie... qui puissent éclairer et enrichir nos pratiques.

La deuxième session intitulée *nos pratiques de formation en question* sera orientée autour des questions pédagogiques.

La finalité de ce programme est de développer les collaborations chercheurs / praticiens et de

promouvoir un lieu de recherche et d'innovation sur cette thématique dont la Fédération nationale des Caue pourrait être l'un des animateurs.

Rens : Fncaue, Geneviève Defaux, 01 43 22 07 82.

**Extrait de l'article 7 de la loi
du 3 janvier 1977 sur l'architecture**

Le Caue a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

La réhabilitation des centres historiques de villes d'Amérique latine.

Le ministère de la culture et de la communication, direction de l'architecture, organise du 4 au 15 mai 1998, à la Maison de l'Amérique latine, un séminaire international sur la réhabilitation des centres historiques de villes d'Amérique latine.

Conjuguer réhabilitation des centres villes et revitalisation des activités urbaines, tel est le défi auquel sont confrontés les responsables de villes comme Quito, la Havane, Rio de Janeiro ou St-Domingue.

Il s'agit, à travers la confrontation des expériences latino-américaines et françaises, de créer un réseau et de développer des projets de coopération internationale. En effet, la compétence de la France en matière de réhabilitation et revitalisation des centres historiques constitue une référence pour les autorités politiques et professionnelles d'Amérique latine.

Ce premier séminaire-atelier s'inscrit dans le cadre de la politique de promotion de la coopération culturelle et technique engagée par la direction de l'architecture et le département des affaires internationales. Son programme proposera des études de cas, des tables rondes, des visites et des échanges d'expériences.

En partenariat avec l'Unesco, la Banque interaméricaine de développement, le ministère des affaires étrangères, le ministère de l'équipement, des transports et du logement et l'Union internationale des architectes.

Rens : direction de l'architecture, Léo Orellana, tél 01.40.15.52.06 - mel : orellana@culture.fr ; Dominique Lesterlin, communication, tél 01.40.15.52.1 - mel : lesterlin@culture.fr

... écouter, voir... écouter, voir... écouter, voir...

Bibliothèques et nouvelles technologies de l'information et de la communication

Un appel à projets est lancé par la direction du livre et de la lecture et la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale

Les bibliothèques sont des lieux qui ont vocation à proposer une offre documentaire sur tous les types de supports (imprimés, vidéos, documents sonores, documents sur supports optiques) et à donner accès à l'information disponible sur les réseaux (bases de données en ligne, serveurs Web multimédias). L'objectif de cet appel est de favoriser l'accès du public aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, les bibliothèques étant à même d'assurer la médiation nécessaire.

Les bibliothèques concernées - bibliothèques situées dans une commune ou un groupement de communes de moins de 5000 habitants et les relais "livre en campagne" - seront incitées à s'équiper d'ordinateurs permettant de lire des supports optiques multimédias et disposant de modems. Ces ordinateurs seront reliés à des imprimantes et éventuellement à d'autres périphériques (par exemple numériseurs ou tours de cédéroms). Ils serviront à la consultation d'une collection de supports optiques multimédias adaptés aux besoins de la population desservie. Grâce aux modems, ces ordinateurs seront reliés au réseau internet qui viendra en complément des supports optiques.

Après la vérification de l'éligibilité des bibliothèques ayant déposé un projet (taille de la commune ou du groupement de communes, personnel, surface, horaires, relais "livre

en campagne"), les projets seront examinés au regard de critères techniques, financiers et d'appréciation de la qualité des services proposés aux usagers.

Les projets devront être adressés respectivement aux Préfets de région (directions régionales des affaires culturelles), à la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale et à la direction du livre et de la lecture. Les conseillers pour le livre et la lecture transmettront ensuite leur avis motivé aux services centraux (Datar et Dll). Un comité de pilotage établira la liste des dossiers retenus.

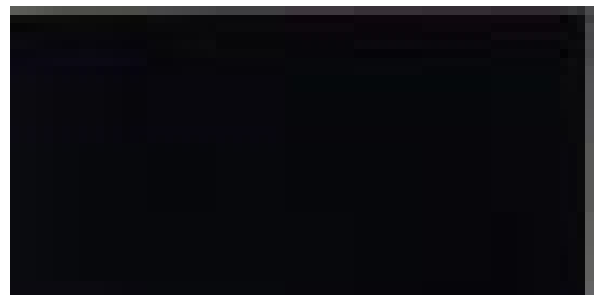
Les projets seront financés sur des crédits du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (Fnadt) jusqu'à hauteur de 50 % des investissements dans le cadre d'un cofinancement avec les collectivités locales et, éventuellement, d'autres partenaires.

Le cahier des charges et le formulaire seront disponibles auprès des conseillers pour le livre et la lecture et pourront être consultés et téléchargés sur les serveurs Web de la Datar (www.datar.gouv.fr) et du ministère de la culture et de la communication (www.culture.fr).

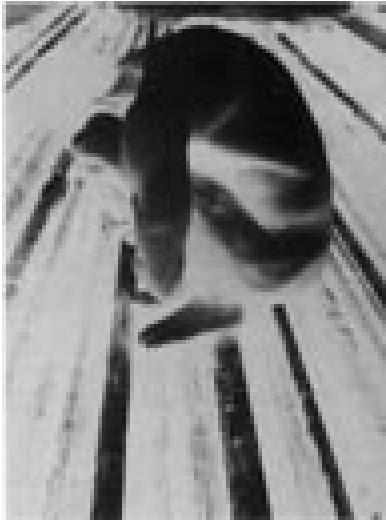
Les dossiers sur support papier devront être envoyés impérativement **avant le 30 juin 1998 minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

Auteur d'une œuvre de poésie parmi les plus importantes de ce temps, qui s'accompagne depuis le début d'une réflexion sur l'art et la littérature, en particulier la poésie, **Yves Bonnefoy** va donner à la Bibliothèque nationale de France, une série de quatre grandes conférences qu'il a intitulée *La poésie en français et la tentation de l'oubli* : "Je n'aurai pas oublié" le jeudi 23 avril, "Les Fleurs du mal : une poétique de la mémoire" le mercredi 29 avril, "La poésie en français et la tentation de l'oubli" le mercredi 6 mai et "Oublier Baudelaire ou s'en souvenir" le mardi 12 mai.

A 18 H 30, petit auditorium- hall est, entrée libre. Bnf, quai François-Mauriac, 75013 Paris. Tel. 01 53 79 59 59.



Yves Bonnefoy. ©Appm, Ph. Louis Monier



Du 11 au 21 mai 1998, les Belles étrangères invitent l'Albanie

Les *Belles Etrangères*, dont le titre est inspiré d'un poème d'Aragon, proposent une série de rencontres avec des écrivains, organisée par le ministère de la culture depuis 1987. Elles ont pour but de favoriser la découverte des littératures étrangères par le public français. Elles accompagnent une importante politique d'aide à la traduction et à la diffusion du Centre national du livre.

Leur principe repose sur l'invitation d'une douzaine d'écrivains d'un même pays ou d'une même aire géographique à participer à une tournée de débats et de lectures publiques dans toute la France et en Belgique. Ces manifestations sont mises en œuvre en collaboration avec les universités, librairies, bibliothèques et autres acteurs culturels. Un livre et un film présentent les écrivains invités et sont mis à la disposition des professionnels et du public, avec le programme et l'affiche de la manifestation.

Cette nouvelle édition des *Belles Etrangères* est consacrée à la littérature albanaise. Du 11 au 21 mai 1998, le ministère de la culture et de la communication accueille treize écrivains : Dritëro Agolli, Mimoza Ahmeti, Fatos Arapi, Ilirjan Bezhani, Ismail Kadaré, Fatos Kongoli, Vath Koreshi, Mira Meksi, Besnik Mustafaj, Bashkim Shehu, Xhevahir Spahiu, Neshat Tozaj et Preç Zogaj.

Grâce au travail mené avec les éditeurs français, plusieurs des auteurs invités ont été publiés ou le seront à l'occasion des *Belles Etrangères* Albanie.

Tables rondes, débats et lectures publiques avec les écrivains se dérouleront notamment à Bordeaux, Bruxelles, Die-en-Vercors, Limoges, Lyon, Montpellier, Nantes, Paris, Reims et Saint-Nazaire.

Un film, réalisé par Jean-Louis Berdot (Europe Audio Visuel Production) et coproduit avec le Centre national du livre, présentera les écrivains invités au public des différentes rencontres.

Les Inrockuptibles s'associent à cette manifestation et diffuseront le programme complet des rencontres. *Radio France Internationale*, également partenaire de l'opération, s'en fera l'écho auprès du public francophone.

Les Belles étrangères sont organisées par la direction du livre et de la lecture, le Centre national du livre, avec le concours du département des affaires internationales, et en collaboration avec la Maison des écrivains.

Le Centre national du livre et la promotion des littératures étrangères

Le Centre national du livre, établissement public sous tutelle de la direction du livre et de la lecture, soutient la création et la diffusion du livre et organise des échanges littéraires internationaux.

Il finance ou cofinance, avec ses partenaires habituels, un certain nombre de manifestations destinées à mieux faire connaître au public français les littératures des autres pays. Ainsi, le Cnl apporte son aide à des festivals : à Aix (Rencontres des écritures croisées), à Bordeaux (Le monde autour du livre), à Caen (les Boréales pour les littératures scandinaves), à Die (pour les littératures d'Europe centrale et orientale), à Saint-Nazaire (la Maison des écrivains et des traducteurs), à Saint-Malo (pour le festival Etonnants voyageurs).

Le Cnl aide aussi à la traduction d'ouvrages étrangers en français, l'un des axes majeurs de son action depuis plus de quinze ans. Il dispose pour cela d'un budget de 6,5 millions de francs, dont la moitié (3,7 MF) concerne la littérature, à quoi il faut ajouter les bourses dont peuvent bénéficier les traducteurs (1 MF). Environ deux cent vingt-cinq ouvrages - dont un grand nombre ne verrait probablement pas le jour sans soutien public - sont aidés chaque année, le Cnl prenant en charge entre 40 et 60 % des frais de traduction, après avis de ses commissions spécialisées.